

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION D'AJOURNEMENT AU JEUDI  
27 DÉCEMBRE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Que, nonobstant tout autre ordre antérieur, la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 21 décembre 1951, à moins qu'il n'en soit alors autrement ordonné, reste ajournée au jeudi 27 décembre 1951, à onze heures du matin.

—Monsieur l'Orateur, il devient évident, me semble-t-il, qu'on ne peut raisonnablement s'attendre que la Chambre termine aujourd'hui ou demain ses travaux avec le soin qu'exigent des questions de cette importance, et qu'il nous faudra plus de temps que celui qui nous resterait aujourd'hui et demain. Dans ce cas, à moins d'un nouvel ordre, la Chambre serait obligée, en vertu de l'ordonnance existante, de siéger demain, lundi et même le jour de Noël. Ce n'est pas, je crois, ce que désirent les honorables députés. Je propose donc que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à onze heures jeudi matin. J'espère que nous pourrons alors accorder, aux questions qui restent à régler, toute l'attention supplémentaire qui pourrait s'imposer et que nous pourrons disposer de ces questions d'une manière convenable et ordonnée. Je veux présenter cette motion afin que les députés sachent maintenant qu'ils ne seront pas tenus d'être ici demain, ni la veille de Noël, ni le jour de Noël, ni même le lendemain de Noël, mais le surlendemain seulement.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Je n'ai qu'une ou deux observations à formuler. Il y a une chose dont je ne suis pas sûr. A quelle heure le premier ministre a-t-il dit que nous lèverions la séance aujourd'hui?

**Le très hon. M. St-Laurent:** L'ordre qui existe prévoit que la séance sera levée d'office à dix heures. C'est l'ordre qui est en vigueur présentement.

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, je ne m'opposerai certes pas à l'heure de levée de la séance aujourd'hui. Mais je me demande s'il est opportun de décider que nous nous réunirons à onze heures du matin jeudi prochain. Certains trains, certains avions que prendront des députés n'arriveront pas pour cette heure. De façon générale, les séances qui commencent l'après-midi permettent aux députés d'arriver à temps pour y assister. Ce n'est qu'une observation que je présente. On sait que la chose ne m'intéresse pas personnellement. Il y a un certain nombre de députés, toutefois, à qui cette heure ne conviendrait pas. Voici l'autre observation que je veux

formuler. Il nous reste encore à accomplir beaucoup de travaux importants, outre l'examen de la mesure dont nous sommes saisis. Évidemment, nous n'avons pas encore pu voir l'amendement apporté à la loi des travaux publics; toutefois, je tiens à assurer aux députés qu'à moins que cet amendement ne modifie dans une très large mesure le bill qui nous est soumis, le débat sera loin d'être bref.

Il y a aussi d'autres mesures très importantes. Il me semble qu'en décidant du jour où nous allons nous réunir, il faudrait bien songer à ce que nous ferons. Est-ce que nous ajournerons de nouveau pour le Jour de l'an? Évidemment, si nous n'ajournons pas pour ce jour-là, il ne se poserait pas de problème à cet égard. Je me permets tout simplement de faire observer au premier ministre qu'il pourrait peut-être songer dès maintenant à ce que nous ferons à cet égard, parce que, si l'on songeait à interrompre les travaux de la Chambre pour le Jour de l'an, il serait peut-être avantageux d'ajourner jusqu'en janvier, peut-être vers la mi-janvier.

Je ne veux pas présenter un amendement ni m'opposer à la résolution. Je suis disposé à accepter toute mesure tendant à permettre à la Chambre de s'acquitter le plus tôt possible de ses travaux, pourvu que soient sauvegardés les droits traditionnels du Parlement. Mais voici une autre chose à laquelle je voudrais qu'on songeât. En janvier, le plus grand homme d'État vivant doit visiter Ottawa. Nous aurons la visite du plus grand parlementaire que notre régime ait connu. Si l'ajournement nous conduit au mois de janvier, il ne faudrait pas oublier que bien des députés aimeraient savoir si la Chambre siégera durant la visite de M. Churchill, afin qu'on puisse donner à ce grand parlementaire l'occasion de prononcer une allocution en cette enceinte. Quand la population canadienne l'entendrait, elle saurait qu'il parle dans un milieu bien semblable à celui auquel il a été accoutumé pendant toutes ses années de maturité. Je me contente de formuler cette proposition. C'est au premier ministre qu'il appartiendra d'en décider en tenant compte de la durée probable de nos travaux. J'ajoute que la durée de la session dépendra entièrement ou du moins en grande partie de la décision que prendra le Gouvernement de donner suite au projet de loi ou d'en remettre l'étude jusqu'à la prochaine session régulière du Parlement.

**M. l'Orateur:** Si le premier ministre prend la parole, il mettra fin à la discussion.